

# Le hasard et la nécessité en droit constitutionnel

La controverse relative à la place du hasard et de la nécessité dans le développement du droit constitutionnel est à la fois ancienne et récente. Ancienne, ses prémises remontent aux réflexions doctrinales de la fin du XIX<sup>ème</sup> et du début du XX<sup>ème</sup> siècle à travers les écrits fondateurs de Max WEBER notamment au sujet de la théorie des conséquences imprévues, les opinions précurseurs de Léon DUGUIT liées au réalisme juridique et à la place des sciences sociales dans l'enseignement du droit et aux analyses inédites de Georges BURDEAU dont la dialectique de l'ordre et du mouvement dans la formation du droit constitutionnel est désormais classique. Récemment, à la faveur d'un article pionnier du doyen VEDEL relatif aux rétroflections, les termes du débat, le hasard et la nécessité, ont été soumis à une rude critique mettant en évidence leur caractère réducteur dans la compréhension intime du droit constitutionnel. Avant d'être une technique au service du gouvernement des hommes et de l'administration des choses, le droit constitutionnel est d'abord une science sociale. La redécouverte des sentiments moraux a révélé à nouveaux frais au travers des contradictions internes à la lutte pour la reconnaissance l'importance décisive de la liberté dans le dépassement de la dualité réductrice des forces créatrices du droit constitutionnel.



Titulaire d'un doctorat en droit de l'Université Montesquieu Bordeaux IV, **Patrick WAFEU TOKO** prépare actuellement un ouvrage *L'Afrique est-elle le parent pauvre de la science du droit ?*

Etudes africaines  
Série Droit

Illustration de couverture : « *Hommage au doyen Georges Vedel* » de Patrick de Grunewald.

ISBN : 978-2-343-12228-1

32 €



Patrick WAFEU TOKO

Le hasard et la nécessité en droit constitutionnel

Etudes  
africaines

Série Droit

Patrick WAFEU TOKO

# Le hasard et la nécessité en droit constitutionnel



L'Harmattan